

# COMMUNE DE CHAMBEON

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit et le douze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michelle DELORME., Maire

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Bernard PICARLES, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, Mme Agnès MARGOTAT, M. Antony Pilon, M. Julien COLLANGETTE

Excusés : Mr Louis VIGNON qui donne pouvoir à Mme Michelle DELORME, Mme Lucie GROLLEAU FRECON qui donne pouvoir à M. Pierre FONTIMPE et M. Maxime TROTTEY.  
M. Julien COLLANGETTE est désigné secrétaire de séance.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 mai 2018

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu du 02/05/2018 est adopté à l'unanimité.

### GESTION RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour simplifier les inscriptions restaurant scolaires et accueil périscolaire, Madame le Maire propose l'achat d'un logiciel auprès de la société 3D OUEST. L'investissement sera de 2880€ TTC et la maintenance annuelle de 720€ TTC. **(D1-2018-06-12)** Une rencontre de présentation pour les familles des parents d'élèves aura lieu le jeudi 28 juin à 20h30 salle de la mairie.

### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE et ACCUEIL PERISCOLAIRE

Suite à l'augmentation prévue par la MFR de Mornand pour la préparation et la livraison des repas, le conseil municipal décide, par 8 voix pour et une voix contre, que le prix du repas sera de 4.10€ **(D2-2018-06-12)**. Sachant que les prix du périscolaire n'ont pas subi d'augmentation depuis plusieurs années, que cette année il y a l'investissement du logiciel et que l'aide de soutien de l'état s'arrête, il est décidé, par 2 abstentions et 7 pour, que le tarif horaire du périscolaire sera de 1€ pour un quotient familial inférieur à 1100 € et de 1,20€ si quotient supérieur à 1100€. **(D3-2018-06-12)**. Suite à l'achat du logiciel, la régie est modifiée **(D4-2018-06-12)** pour créer une régie en TIPI pour permettre aux familles de régler directement à l'inscription avec leur carte bancaire **(D5-2018-06-12)**.

### PETITS AMENAGEMENTS COUR DE L'ECOLE

Les enseignantes ont présenté au conseil d'école du 7 juin leur projet 'cour de récréation'. Le Sou des écoles prend en charge l'achat de nouveaux jeux. La commune aménage les coins rangement : cagibi, préau, cabane, abri matériel pour la gym des adultes, elle installera aussi un bac à sable et fera le traçage sur la cour goudronnée.

Madame le Maire présente les devis de matériel à remplacer : un PC portable(404.30€ HT), un vidéoprojecteur (343.20€ HT)et une plastifieuse (116.58€ HT). Le conseil municipal valide l'ensemble de ces devis

### ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC SIMPLIFIEE

Madame le Maire explique que la délibération pris en février doit être modifiée car il deux options étaient restées, il s'agit de ne conserver que l'option simplifiée. Aussi la délibération **(D5-2018-02-27)** sera annulée et remplacée par **(D6-2018-06-12)**

### ACHAT EQUIPEMENT ARROSAGE

Pas de décision prise ce soir, ce point sera réétudié au prochain conseil.

## CONVENTION EPAT

Madame le Maire propose de signer une convention avec le SIEL permettant de demander au SIEL une étude prospective d'Aménagement du territoire concernant les réseaux secs soit pour une aide pour la révision des documents d'urbanisme soit dans le cadre d'un projet d'aménagement.  
(D7-2018-06-12)

## DIVERS

### ANTENNE G3-G4

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil qu'Orange va installer une antenne 3 G - 4 G pour améliorer le réseau de téléphonie mobile. Elle se situera sur la parcelle ZO 65 au lieu-dit Bel Air. Les travaux sont prévus à partir du 15 octobre 2018.

### CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

Madame le Maire donne informations des différentes démarches du Comité de soutien Centre Hospitalier du Forez, en précisant qu'elle fait suivre les informations par mail au fur et à mesure qu'elle les reçoit.

### RESERVE NATURELLE

Madame le Maire indique qu'elle a reçu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet précisant que le projet de réserve naturelle est à l'arrêt.

### COURRIER

Présentation du courrier de M Lionel Bréjon-Martins. Une réponse écrite sera faite avec explication du caractère inerte des matériaux mis à l'étang pour renforcer les berges.

### PROJET PLAN D'EAU

Une réunion pour présenter le projet d'activités nautiques et sportives sur le plan d'eau sera organisée le mardi 3 juillet à 20h à la salle des fêtes.

### REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Nous serons amenés à faire les démarches nécessaires pour être en conformité avec la loi. Nous devons désigner un délégué à la protection des données.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

7 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 24 juillet 2018 à 20h30.

Michelle Delorme, Maire de Chambéon.

